

ARIÈGE PYRÉNÉES

SPÉCIAL CLUBS DE VOITURES ANCIENNES 2020 / 2021

Libres comme l'Air



PYRÉNÉES
ARIÈGE
Tourisme

LES CIRCUITS

LIBRE DE ROULER DES MÉCANIQUES

VOTRE ROAD TRIP CLÉ EN MAIN

Nos expertes

Pascale et Karine, nos expertes sur le territoire, sont là pour vous conseiller, vous garantir des prestations de qualité et vous accompagner pour que votre séjour soit une belle réussite

Nos engagements

- Repérage offert pour le responsable du groupe
- Mise à disposition d'un interlocuteur unique entièrement dédié avant, pendant et après le séjour
- Fourniture du road book
- Mention des stations essence
- Mise à disposition de parkings
- Fourniture des autorisations de stationnement nécessaires
- Gardiennage des parkings en journée et la nuit lors des visites de villes
- Garantie de prix justes et négociés



Renseignements et réservations

Ariège Pyrénées Tourisme - Service Groupes

Tél. : 05 61 02 30 72 - groupes@ariegepyrenees.com



CIRCUIT 1 4 JOURS / 3 NUITS

LES COLS MYTHIQUES DES PYRÉNÉES

Limitrophe de l'Espagne et de l'Andorre, l'**Ariège** sur le parcours de la **route des Cols des Pyrénées** est une destination de choix pour vos prochains périples au volant de vos belles autos. À flanc de montagne, suivez le tracé sinueux de ces routes d'altitude, comme celles prisées par les cyclistes du Tour de France, découvrez des points de vue vertigineux et des paysages pittoresques après chaque virage.

JOUR 1



Vous serez accueillis à l'**hôtel Le Manoir d'Agnès*** à Tarascon-sur-Ariège**. Parking privatif clos.

La ville de Tarascon-sur-Ariège est au carrefour des vallées, telle un point stratégique pour vous permettre de sillonner la route des cols.

C'est une étape incontournable pour s'immerger dans le passé préhistorique de l'Ariège que nous vous invitons à découvrir. **Classés Grands Sites Occitanie, la Grotte de Niaux** avec ses véritables peintures rupestres datant de 14 000 ans ainsi que le **Parc de la Préhistoire** en sont les témoins immuables.

Installation dans les chambres, dîner au restaurant. Nuitée.

JOUR 2



Après le petit déjeuner, empruntez la jolie route des corniches à flanc de montagne sur le versant ensoleillé de la vallée. Cette route typique de montagne est jalonnée de **petites chapelles romanes**, telles que celle d'**Axiat** ou d'**Unac** que **Mélanie** votre guide vous fera visiter.

Sur votre route, ne manquez pas de faire une halte à Ax-les-Thermes, charmante cité thermale qui possède les eaux les plus chaudes des Pyrénées (jusqu'à 77°C).

Des bassins aménagés en plein air permettent de profiter de ces eaux à forte minéralité, riches en soufre et aux vertus anti-inflammatoires bien reconnues.



Pour la pause déjeuner nous avons sélectionné pour vous le **restaurant panoramique du Col du Chioula (1 431 m)**. Une étape gourmande en haut du col qui fait la liaison entre la haute vallée de l'Ariège et le plateau de Sault !

L'ascension du **Col de Pailhères**, un des plus hauts cols que les professionnels de la Grande Boucle ont eu à gravir pour la 100^e du Tour de France en 2013 depuis le village de Mijanés vous mènera au **Port de Pailhères (2 001 m)**. Admirable point de vue sur les lacets qui caractérisent cette route qui serpente à flanc de montagne pour redescendre sur le Donezan, dit le **Québec ariégeois**.

La prochaine étape vous conduit au **Plateau de Beille**, le plus grand domaine de ski nordique des Pyrénées, situé à 1800 m d'altitude. À la belle saison, c'est **Jason Lacube, éleveur charismatique** de la vallée qui vous accueille pour une balade à la rencontre du troupeau sur les estives. Il vous parlera de son métier, le tout ponctué d'anecdotes et de chants pyrénéens. Vous le connaissez sûrement, vous l'avez **vu à la télé sur France 5 dans l'émission "Échappées Belles !!!!!"**

En redescendant, faites un stop à la boutique de l'éleveur au **village de Les Cabannes** pour découvrir toutes les saveurs des producteurs et artisans locaux.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.



Poursuivez la route des **cols** en passant au **Col d'Agnes (1 570 m)**, très connu grâce au Tour de France. Le paysage est magnifique ! Ne manquez pas **les granges de Cominac**, un petit hameau aux maisons à l'architecture typique avec leurs toitures en pas d'oiseau.

Déjeuner au restaurant Le Carré de l'Ange à Saint-Lizier.

Visite guidée de la cité épiscopale de Saint-Lizier, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, étape sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, classée Grand Site Occitanie. La cathédrale, son cloître, le trésor et la pharmacie du XVIII^e siècle sont de toute beauté.

Magnifique panorama sur la chaîne des Pyrénées et le Mont Valier depuis les terrasses du **Palais des Evêques**.

Visite et dégustation de fromage des Pyrénées au moulin Gourmand à Engomer, puis retour à Tarascon par Massat et le Col de Port.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

JOUR 3



Petit déjeuner et escapade dans le **Parc Naturel des Pyrénées ariégeoises**. Votre journée débute dans la vallée du **massif du Montcalm, le plus haut sommet de l'Ariège (3 077 m)**. Sur la route menant à Vicdessos vous apercevrez le **château de Miglos**, ancienne forteresse médiévale.

Direction le **Port de Lers à 1517 m sur la route des cols et passage à l'Étang de Lers** connu des géologues du monde entier pour la lherzolite, une roche magmatique rare, qui offre au paysage un aspect lunaire en plein contraste avec la végétation.



JOUR 4



Petit déjeuner et fin des prestations.

à partir de
520€
par personne
base 30 personnes

Ce prix comprend :
3 nuits en hôtel*** avec parking fermé, base chambre double, les repas du déjeuner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour (vin et café inclus aux repas), les visites guidées et les entrées des sites mentionnés au programme, le road book, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :
Le transport, les dépenses personnelles, l'assurance facultative voyage/annulation.

CIRCUIT 2 5 JOURS / 4 NUITS

LE TOUR DES GRANDS SITES OCCITANIE SUD DE FRANCE EN ARIÈGE

Découvrez les sites majeurs et incontournables de l'Ariège. Laissez-vous emporter par le souffle de l'histoire d'il y a 14 000 ans en arrière jusqu'à nos jours en traversant toutes les époques. Embarquez pour un voyage dans le temps à bord de vos belles automobiles. Ce circuit vous permettra de découvrir 2 grandes thématiques fortes en Ariège que sont la **Préhistoire** et l'**époque médiévale** assorties spécialement pour vous de la **visite d'un musée de l'automobile**, de l'**atelier d'un collectionneur** et d'une **escapade en Andorre et en Espagne** !

JOUR 1

Pour ce séjour d'exception, bénéficiez d'un accueil privilégié au **Manoir d'Agnès*** à Tarascon-sur-Ariège**. Parking privatif clos.

Rendez-vous avec votre guide à la **Grotte de Niaux**, chef d'œuvre de l'art pariétal, avec plus de 100 représentations d'animaux, d'une qualité internationalement reconnue, une des rares encore ouvertes au public.

Déjeuner au restaurant Le Bouquetin, au Parc de la Préhistoire à Tarascon-sur-Ariège.

Puis, visite du **Parc de la Préhistoire**, site de toute beauté dans un écrin de verdure au milieu des cascades pour apprendre en s'amusant comment nos ancêtres chassaient ou allumaient le feu...

Installation dans les chambres, dîner au restaurant. Nuitée.

JOUR 2

Après un copieux petit déjeuner, roulez jusqu'à la **cité de Saint-Lizier**, inscrite au patrimoine mondial de l'**UNESCO**, sur les chemins de **Saint-Jacques de Compostelle**. Votre guide sera votre compagnon de route pour **visiter le cœur de Saint-Lizier**, ainsi que le **Palais des Évêques** et de la **cathédrale Notre-Dame de la Sède "notre petite chapelle Sixtine"** en référence à ses peintures monumentales.

Déjeuner au restaurant le Carré de l'Ange à Saint-Lizier pour goûter une cuisine gastronomique avec une vue exceptionnelle sur les toits de Saint-Lizier et les montagnes pyrénéennes depuis la terrasse.

Poursuivez votre périple en direction de la **grotte du Mas d'Azil**. Ce site connu pour ses vestiges préhistoriques possède une arche impressionnante traversée par la rivière et par la route.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.



JOUR 3

Petit déjeuner et direction de la **ville de Foix**. **Visite guidée de la vieille ville** avec ses monuments et ses ruelles du Moyen-Âge.

Déjeuner au restaurant Lons, sur les berges de l'Ariège et **visite guidée du château de Foix** ! Après d'exceptionnels travaux, les comtes de Foix vous accueillent chez eux !

Décors médiévaux à couper le souffle, machines de guerre, ateliers participatifs et nouveau musée interactif pour vivre une immersion totale dans l'époque médiévale.

Pour terminer cet après-midi, prenez la direction de Gibel **pour une visite guidée de l'atelier de voitures de collection appartenant à André Trigano** un passionné comme vous !

Une centaine de véhicules sont exposés et plus particulièrement des **modèles Citroën**.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

à partir de
695€
par personne
base 20 personnes

Ce prix comprend :
4 nuits en hôtel*** avec parking fermé, base chambre double, les repas du déjeuner du 1^{er} jour déjeuner au déjeuner du dernier jour (vin et café inclus aux repas), les visites guidées et les entrées des sites mentionnés au programme, le gardiennage des parkings de la ville de Foix et du Mas d'Azil, le road book, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :
Le transport, les dépenses personnelles, l'assurance facultative voyage/annulation.



JOUR 4 JOUR 5

Petit déjeuner et départ pour visiter la **bastide de Mirepoix**. Cette belle bastide médiévale aux maisons à colombages détient une magnifique cathédrale dont la nef est l'une des plus larges d'Europe. Déjeuner au restaurant "Les Mino-tiers" à Mirepoix.

Poursuivez votre route en passant le **Col de Montségur qui mène jusqu'au château, perché sur son piton rocheux à 1 207 m d'altitude**. Selon votre envie, nous vous proposerons une visite guidée du château ou une conférence au pied du dernier refuge des Cathares.

Avant de quitter ce lieu chargé d'histoire accordez-vous une pause fraîcheur à la **fontaine intermittente de Fontestorbes**. Cette fontaine vauclusienne se déverse en cascade de la grotte par intermittence avec une régularité astronomique. Un phénomène rare qui en fait une curiosité de la nature à ne pas manquer ! N'hésitez pas à pousser la porte de l'**atelier de fabrication de limonade de Fontestorbes à Belestia**, Laurent vous attend pour une présentation de son activité assortie d'une dégustation de ce breuvage artisanal 100 % naturel.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

Après le petit déjeuner, vous ferez route vers la **Principauté d'Andorre**. Après avoir passé le **Port d'Envalira**, le plus haut col routier des Pyrénées (2408 m) ouvert toute l'année, vous profiterez d'une halte au **Mirador Del Quer** qui offre une **vue plongeante et panoramique sur la vallée**.

Poursuivez votre route jusqu'au **Musée national de l'automobile à Encamp**. Avec 80 voitures, 60 motos et 100 vélos, ce musée a l'une des collections les plus importantes du sud de l'Europe.

Pourquoi ne pas faire étape dans un village espagnol pour la pause déjeuner ? Le **village perché d'Os de Civis** a la particularité de faire **partie de la province de Lérida (Catalogne)**, mais est accessible par route uniquement depuis la Principauté d'Andorre.

Il est très prisé des touristes de par sa situation, ses restaurants (spécialité de viandes braisées).

Fin des prestations.

CIRCUIT 3 4 JOURS / 3 NUITS

DES SITES UNIQUES EN EUROPE ET AU MONDE, UNE EXPÉRIENCE INÉDITE !

Cette boucle au départ de **Foix** vous invite à parcourir les routes à la découverte de sites uniques pour un séjour atypique, celui de tous les records ! Au programme : **Labouiche**, la plus longue rivière souterraine navigable d'Europe ; **Lombrives**, la plus vaste grotte d'Europe ; la **carrière de Trimouns**, la plus grande carrière de talc au monde ; **Mirepoix** et sa cathédrale dont la nef est l'une des plus larges d'Europe ; et enfin, la **grotte du Mas d'Azil**, unique grotte en Europe qui peut être traversée en voiture !



JOUR 1



Nous vous donnons rendez-vous à **l'Hôtel du Lac*** à Foix**. Parking privatif clos. Idéalement situé pour sillonner les routes du département, votre hôtel est à proximité de la **rivière souterraine de Labouiche** que vous visiterez pour commencer. Embarquez pour une croisière en barque, à 60 m sous terre pour découvrir cascades, gours et une multitude de concrétions.

Installation dans les chambres, dîner au restaurant avec vue sur le lac. Nuitée.

JOUR 2



Petit déjeuner et départ sur l'ancienne RN 20, pour une visite guidée de la **grotte de Lombrives** dont l'accès à l'entrée se fait en petit train. Vieille de plus de 20 millions d'années, cette grotte n'a-t-elle pas accueilli un futur roi de France ? N'a-t-elle pas été le lieu de refuge et de sépulture d'hommes de l'âge de bronze ? N'a-t-elle pas été le lieu d'exploitation de faux monnayeurs ? Quoi qu'il en soit, elle recèle un patrimoine géologique et naturel unique au monde.

Déjeuner au restaurant La Maison Lacube à **Les Cabannes**. Au pied du **Plateau de Beille**, le restaurant de l'éleveur est une adresse incontournable de la gastronomie ariégeoise, à base de produits locaux.

Empruntez la route des corniches, à flanc de montagne, jalonnée de petites chapelles romanes pour rejoindre la route d'accès à la **plus grande carrière de talc au monde**. À 1800 m d'altitude, face à la chaîne des Pyrénées, sur des gradins géants, des hommes travaillent. Avec d'énormes machines, ils découvrent, extraient, trient et transportent le talc, la roche la plus douce et la plus tendre de notre terre.

Avant de rentrer, faites une étape à Tarascon-sur-Ariège pour une **dégustation de l'Hypocras**, apéritif médiéval tant apprécié par Gaston Fébus, comte de Foix-Béarn.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.



JOUR 3



Après le petit déjeuner, c'est une expérience unique qui vous attend : **traverser le porche de la grotte du Mas d'Azil en voiture !** Ce site exceptionnel traversé par une rivière et une route avec une arche impressionnante de 65 m de haut est connu pour ses vestiges pré-historiques.

Continuez votre route en direction de Tourtouse. Ne manquez pas la **chapelle de Notre-Dame de La Goutte à Montardit**, une chapelle pour le moins insolite !

Pour la pause déjeuner, vous serez accueillis au restaurant Sentenac pour savourer une cuisine du Sud-Ouest dans une ambiance familiale.

Poursuite de votre balade découverte en direction de Saint-Martin de Caralp pour visiter **l'abbaye bénédictine du Pesquié**.

Bien cachée sur les hauteurs de Foix, dans son écrin de verdure, cette abbaye vous propose de nombreux produits confectionnés par les moniales (fromages, miels, confitures, pains d'épices, reliure, peintures, ornements liturgiques...).

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

JOUR 4



Petit déjeuner et départ pour une visite guidée de **l'église semi-rupestre de Vals**. Une église en partie construite dans le rocher... voilà une étonnante église troglodyte !

À l'intérieur, vous y verrez plusieurs nefs dont une révèle des fresques du XII^e siècle.

Poursuivez en direction de **Mirepoix, bastide médiévale**, située à mi-distance entre Carcassonne et Foix. Sur la grande place, l'on peut encore admirer les maisons à colombages sur galerie de bois. La cathédrale Saint-Maurice possède une nef unique de 48 m de long, 24 m de hauteur, 22 m de large : la 2^e plus large d'Europe après celle de Gérone en Espagne.

Ne manquez pas son portail gothique et son clocher avec sa flèche élégante de 60 m de haut.

Pause gourmande au restaurant Les Minotiers à Mirepoix et fin des prestations.

à partir de
420€
par personne
base 20 personnes

Ce prix comprend :

3 nuits en hôtel*** avec parking fermé, base chambre double, les repas du 1^{er} jour dîner au déjeuner du dernier jour (vin et café inclus aux repas), les visites guidées et les entrées des sites mentionnés au programme, le gardiennage des parkings de la ville du Mas d'Azil, d'Ussat-les-Bains et de Labouiche, le road book, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :

Le transport, les dépenses personnelles, l'assurance facultative voyage/annulation.

CIRCUIT 4 3 JOURS / 2 NUITS

CHÂTEAUX CATHARES ET BASTIDES MÉDIÉVALES DANS LES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Au départ de **Mirepoix**, charmante bastide médiévale, partez à la découverte des châteaux qui font la renommée de l'Ariège : **Foix, Montségur, Roquefixade**,... Au détour de routes pittoresques vous ferez la rencontre d'artisans qui se feront une joie de vous accueillir pour une démonstration de leur savoir-faire autour d'un rafraîchissement.



JOUR 1

Vous serez accueillis à l'**Hôtel Les Minotiers**** à **Mirepoix**. Parking privatif.

Point de départ de votre programme : **Mirepoix** vous révèle ses secrets et trésors cachés. Votre guide s'attachera à vous dévoiler l'histoire de cette jolie bastide et de ses monuments : la cathédrale, la halle, la galerie des Couverts et ses maisons à pans de bois...

Bon à savoir : la cathédrale de Mirepoix possède l'une des plus larges nefs d'Europe ! Et le marché du lundi matin est l'un des plus beaux marchés du département.

Installation dans les chambres, dîner au restaurant. Nuitée.

JOUR 2



Petit déjeuner et départ pour le **château de Lagarde**. En compagnie de votre guide, découvrez la résidence principale de la famille de Lévis au XIV^e siècle.

Ce château sera modifié en des temps plus apaisés pour devenir un véritable palais résidentiel entouré de ses jardins à la française. Le monument a conservé son plan et son gros œuvre d'origine ; il offre aujourd'hui de majestueuses ruines. On l'aurait surnommé "le petit Versailles" !

Déjeuner au Domaine de la Besse à Camon. Vous serez accueillis dans les anciennes étables de la ferme avec une vue splendide sur la chaîne pyrénéenne.

Vous pourrez déguster une cuisine de tradition avec des produits de la ferme et régionaux. Visite guidée du village fortifié de Camon.

Découvrez ce magnifique village fortifié classé parmi "les plus beaux villages de France", surnommé "**le village aux cent rosiers**".

Suivez le guide dans les ruelles moyenâgeuses jusqu'à l'église pour découvrir le trésor, le prieuré et admirez les remparts du "petit Carcassonne" !

Empruntez la route qui vous fera faire une incursion dans le département de l'Aude pour vous arrêter au **château de Chalabre** avant de faire une halte au **lac de Montbel** : véritable joyau dans un écrin de nature.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

JOUR 3



Petit déjeuner et direction la ville de **Foix**. Avec son **château de toute beauté**, cette étape sera l'occasion de vous plonger dans l'époque médiévale.

Entièrement rénovée, cette forteresse qui domine la ville, propose aux visiteurs des animations aussi bien interactives que ludiques grâce notamment aux nouvelles technologies et au maniement d'objets tout droit sortis du Moyen-Âge.

Déjeuner sur les berges de l'Ariège. En route vers les châteaux cathares !

Après une halte au château de **Roquefixade pour en connaître l'histoire**, vous serez accueillis au pied du **château de Montségur, dernier refuge des Cathares**.

Votre guide vous proposera une conférence au pied du château ou de l'accompagner dans l'enceinte du château à 1 207 m d'altitude.

Pour vous remettre de vos émotions, visitez la fabrique artisanale de **limonade de Fontestorbes** à Bélesta, dont les ingrédients naturels lui confèrent un goût exceptionnel. C'est peut-être à cause de l'eau de la **fontaine intermittente de Fontestorbes** (véritable mystère de la nature) qui entre dans sa composition ?...

Une halte rafraîchissante à souhait ! Ne repartez pas sans avoir visité l'**atelier boutique de fabrication d'objets en corne** et en bois d'essences locales à Bélesta.

Et avant de quitter le département, passez par Vira pour rencontrer **Thomas, viticulteur des Coteaux d'Engraviès**, dont le vin Bio bénéficie de l'appellation IGP Ariège. Il vous proposera une dégustation sur le domaine et si le cœur vous en dit, vous pourrez emporter une bonne bouteille de ce breuvage des Pyrénées.

Fin des prestations.

à partir de
210€
par personne
base 20 personnes

Ce prix comprend :

2 nuits en hôtel** avec parking privé, base chambre double, les repas du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (vin et café inclus aux repas), les visites guidées et les entrées des sites mentionnés au programme, le gardiennage des parkings de la ville de Foix et de Camon, le road book, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :

Le transport, les dépenses personnelles, l'assurance facultative voyage/annulation.



CIRCUIT 5 3 JOURS / 2 NUITS

SUR LA ROUTE DU VIN ET DU FROMAGE DES PYRÉNÉES

Sillonnez nos petites routes de montagne à la rencontre de nos artisans ariégeois d'origine ou de cœur qui font perdurer les traditions en remettant au goût du jour **les vins d'Ariège (IGP)** et **le fromage de montagne**. Au détour de votre périple, laissez-vous surprendre par les richesses de **notre patrimoine bâti** et par la **beauté des paysages**.



JOUR 1



Vous serez accueillis à **La résidence l'Oustal del Carla***** au Carla Bayle. Parking privatif.

Cette résidence avec piscine constituée de maisons, à l'image du village, est située en bordure du lac et dispose d'une vue magnifique sur les Pyrénées.

C'est l'endroit idéal pour se prélasser en toute tranquillité au retour de vos balades.

Pour commencer, partez à la rencontre **Domink Benz, créateur de vin à Le Fossat** et tombez sous le charme de cet endroit paisible et vallonné de la région Occitanie.

Après une visite du vignoble sur les coteaux balayés par le léger souffle du vent d'autan, Dominik vous fera découvrir son chai autour d'une **dégustation de vin Bio** de différents cépages (Cabernet Sauvignon, Merlot, Syrah, Tannat (ancien cépage autochtone, très corsé))...

Installation dans les chambres, dîner au restaurant au bord du lac. Nuitée.



JOUR 2



Petit déjeuner et en route vers le **Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises** ! Après avoir franchi le tunnel et le porche de **la grotte du Mas d'Azil, unique grotte en Europe que l'on peut traverser en voiture**, vous serez pris en charge par votre guide à **Saint-Lizier**.

Cette cité épiscopale, étape sur le chemin de **Saint-Jacques de Compostelle**, inscrite au patrimoine mondial de **l'UNESCO** est un petit havre de paix face au Mont Valier. Véritable balcon sur les Pyrénées doté d'un patrimoine d'une qualité exceptionnelle, **Saint-Lizier vous enchantera avec sa cathédrale, le trésor des évêques, le cloître, la pharmacie du XVIII^e siècle, le Palais des Evêques et la cathédrale Notre-Dame de la Sède.**

Déjeuner au Moulin Gourmand à Engomer. Goutez une cuisine familiale et 100 % locale.

Vous découvrirez ensuite les secrets de la fabrication maison. Au Moulin Gourmand, on a su conserver l'éthique originale : travailler les laits du pays, ne vendre que des fromages au lait cru fabriqués maison et toujours "à la main".

Le Moulin Gourmand est le plus petit producteur de fromage de Bethmale.

Ici nous préservons des savoir-faire traditionnels comme la fabrication de la Brousse et la préparation du Millas au chaudron.



Poursuivez votre route jusqu'à **l'atelier de l'un des derniers artisans sabotiers de France**. Pascal Jusot réalise ses sabots entièrement à la main à Arret en Bethmale. Il vous contera la fameuse légende de ces sabots traditionnels du Couserans recherchés par les collectionneurs et portés par les groupes folkloriques locaux.

Avant de repartir, ne manquez pas de faire une halte au **lac de Bethmale** dont sa forme en cœur rappelle la légende des amants de Bethmale et sa couleur aux reflets verts bleus, celle de la robe de la sorcière...

Votre route du retour sera jalonnée de **magnifiques petites églises romanes**, comme celle de Vic d'Oust.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

JOUR 3



Petit déjeuner et **visite guidée du village du Carla Bayle**.

Perché sur son promontoire, le charmant village du Carla Bayle vous invite à flâner dans ses petites ruelles, le long de ses maisons à colombages.

Vous y découvrirez son église et son temple témoins de l'histoire des guerres de religion et de la patrie du philosophe des Lumières, Pierre Bayle.

Déjeuner à l'auberge du Carla Bayle.

Fin des prestations.



Ce prix comprend :

2 nuits en résidence*** avec parking privatif, base chambre double, les repas du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (vin et café inclus aux repas), les visites guidées et les entrées des sites mentionnés au programme, le road book, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas :

Le transport, les dépenses personnelles, l'assurance facultative voyage/annulation.





Ils nous ont fait confiance

“ Afin d'organiser au mieux notre rallye touristique des 24 et 25 août 2019 dans les Pyrénées ariégeoises, je me suis adressé à l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées. J'ai trouvé à mon écoute deux interlocutrices (Karine et Pascale) très professionnelles, celles-ci m'ont permis de pouvoir réaliser cette sortie en toute sérénité. Tout était “calé” à la perfection (stationnement des 26 voitures, restaurants, visites, tarifs groupes etc...). Situé au pied des Pyrénées, l'Ariège est un magnifique département où la nature est encore bien préservée, avec de petites routes propices aux balades en anciennes. Je recommande aux Clubs de voitures et motos anciennes l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège pour vous organiser votre séjour au plus près de vos attentes. ”

Jean-Claude Bes,
membre du Club Auto Rétro Midi-Pyrénées.

CONDITIONS DE VENTE TOURISME & TERRITOIRES

Art.1^{er} – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Tourisme & Territoires, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées, organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention. Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers. Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et L1-21 (2) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970. Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client. Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme. Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme. Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel. Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...). Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client. Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.ariègepyrenees.com.

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 – PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle sont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engageant le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'enoncer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est : Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire, Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable, Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables. Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant : Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat. Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles. Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme. Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente. Un second « clic » du Client, confirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix. Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat. Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente. La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet. (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le Client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la réservation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique. En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation. Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'un accusé de versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants : Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation interviens au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours. Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique. Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48h suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Individuel au sein d'un groupe		Frais de résolution
Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation		
Plus de 30 jours	10 % du prix du séjour	
De 30 à 22 jours	25 % du prix du séjour	
De 21 à 8 jours	50 % du prix du séjour	
De 7 à 2 jours	75 % du prix du séjour	
Moins de 2 jours/non présentation	90 % du prix du séjour	
Totalité du groupe		Frais de résolution
Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation		
Plus de 30 jours	23 € / personne	
De 30 à 22 jours	25 % du forfait / personne	
De 21 à 8 jours	50 % du forfait / personne	
De 7 à 2 jours	75 % du forfait / personne	
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du forfait / personne	

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSIION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne saurait excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HÉBERGEMENTS

19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DÉPOT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due. Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art.21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, préciser si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art.23 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h suivant la date de début du séjour. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art.26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : <http://www.ariègepyrenees.com/acceuilmentions-legales> et sur demande auprès du Vendeur. Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art.27 - USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française prime sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art.28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français. IDENTITÉ DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur : Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées Association loi 1901 N° SIRET : 314047028000068 Code APE : 8413Z N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : 009T00003 Adresse : BP 30143 – 09 004 FOIX cedex - Téléphone : 05 61 02 30 70

Assurance RCP : Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARC/P) n° 555461804 auprès de AXA France IARD 313, Terrasses de la Defense 92 727 Nanterre afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir. Garantie financière : Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST 15, avenue Carnot 75 017 Paris qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.





ACCÈS

PAR LA ROUTE

- > **L'A66** entre Toulouse et Pamiers, puis la N20 direction Foix pour accéder à la Haute-Ariège,
- > **L'A64** sortie Saint-Martory pour accéder au Couserans (via Saint-Girons),
- > **La N113 ou l'A61** direction Carcassonne pour accéder au Pays d'Olmes (via Mirepoix et Lavelanet).
- > **Foix, c'est à :**
 - 1 h 08 de Toulouse
 - 1 h 20 de Carcassonne
 - 2 h 35 de Montpellier
 - 3 h 13 de Bordeaux
 - 3 h 25 de Barcelone
 - 4 h 06 de Marseille
 - 7 h 05 de Paris.



Service Groupes

2, boulevard du Sud - 09004 FOIX - Tél. : 05 61 02 30 72 - groupes@ariegepyrenees.com

www.ariegepyrenees.com



facebook.com/tourisme.ariège



instagram.com/tourismeariege



twitter.com/tourismeariege